



## Avenant, entretien professionnel, fiche de poste : neant

Par **cmaryloup**, le **06/11/2008** à **17:49**

Bonjour,

Embauchée, il y a 9 ans, comme standardiste-téléxiste il m'a été proposé de succéder à "l'assistant technique" du service animation suite à sa démission il y a 2 ans.

Janvier 2007 je prends mes nouvelles fonctions. Durant un an sous la qualification de standardiste et cette année sous la qualification d'employée de bureau.

Il n'existe :

- aucun avenant à mon contrat de travail initial n'a été établi,
- la période probatoire de ce changement total de fonctions n'a jamais été notifiée par écrit (et mon ancien poste a été modifié et réattribué très vite)
- aucun entretien professionnel individuel (depuis mon embauche),
- aucune fiche de poste,
- je n'ai pas le même échelon que mon prédécesseur "homme" ni la même rémunération alors que le poste ne cesse d'évoluer (à travail égal salaire égal... il gagnait 230 € bruts de + et avait 3 ans dans l'entreprise)
- 1 augmentation individuelle en 9 ans suite à ce changement et en 2008 ! (65 €/brut)
- aucune réponse de la direction aux courriers (un remis en main propre et l'autre cédé par le recommandé AR)

J'envisage une action en justice. Précision l'établissement est un EPIC.

Quelles sont les voies à suivre ? Quels sont mes droits compte tenu de ce qui est énoncé ci-

dessus ?

Je reste dans l'attente de lire vos conseils et vous en remercie bien vivement par avance,

Cordialement

Cmaryloup